

REGLEMENT JEU VERTBAUDET

« PARTAGEZ LE JOUET DE SES RÊVES »

Article 1 : Société organisatrice

La Société VERTBAUDET, Société par Actions Simplifiée, de droit français, au capital de 32 352 340 euros, dont le siège social est situé à Tourcoing (59200), 216 rue Winoc Chocqueel, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 397 555 327, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé Jeu VERTBAUDET « PARTAGEZ LE JOUET DE SES RÊVES » (le « Jeu »), sur le compte Instagram de VERTBAUDET <https://www.instagram.com/vertbaudetfr/> (la « Page »), qui se déroule du mercredi 3 Novembre à partir de 9h au mardi 23 Novembre 2021, jusque 23h59, inclus.

Il est précisé que le Jeu et sa promotion ne sont pas gérés ni parrainés par Instagram.

Article 2 : Participants

Le Jeu est ouvert à toute personne physique mineure entre 4 ans et 8 ans inclus, à la date de participation, à l'exception de ceux dont un parent ou un membre de leur famille en ligne directe est membre du personnel de VERTBAUDET ou d'une société participant à l'organisation du présent Jeu.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par enfant pendant toute la durée du Jeu.

Toute participation d'un mineur à ce Jeu suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale sur le mineur. VERTBAUDET se réserve le droit de réclamer tout justificatif à quelque moment que ce soit. Le défaut de production de ce dernier à la première demande entraînera automatiquement l'élimination de sa participation au Jeu et de la perte du gain.

Toute participation au Jeu doit obligatoirement respecter les conditions d'utilisation du présent règlement, du Site ainsi que les conditions générales d'utilisation des publications Instagram. Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte. En conséquence, les participants s'interdisent toute utilisation abusive par quelques moyens que ce soient (comptes temporaires par exemple) ayant vocation à contourner le présent règlement.

En cas de fraude, VERTBAUDET se réserve le droit d'exclure le participant et ainsi d'annuler sa participation au Jeu.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date de clôture du Jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant. De même, toute participation reçue par courrier sera rejetée par VERTBAUDET.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer, il suffit, durant la période de validité du Jeu mentionnée à l'article 1 ci-dessus :

- de publier sur son propre compte Instagram la vidéo de l'enfant décrivant le jouet de ses rêves.
- La vidéo ne peut être postée qu'une fois, sur le compte Instagram et ne devra pas durer plus de 20 secondes.
- Pour être référencée, la publication devra comporter le hashtag suivant :
#monjouetvertbaudet

Le participant devra présenter son jouet (le « **Jouet** ») dans la vidéo, de façon orale ou s'il le souhaite au moyen du support de son choix (le « **Support** »), tel qu'un dessin ou une maquette. Le Jouet présenté par le participant devra faire preuve de créativité et être réalisable à partir des matériaux suivants : tissus et/ou bois.

Le Jouet proposé par le participant doit être libre de tous droits. Aucune marque, dessin ou modèle ou autre signe distinctif protégé par le droit de la propriété intellectuelle appartenant à un tiers, ne devra apparaître dans la vidéo au cours de l'exposé de l'idée du Jouet ou sur tout éventuel Support utilisé pour présenter le Jouet. En outre, la vidéo et tout Support utilisé pour présenter le Jouet ne doivent pas porter atteinte à l'esprit créatif et ludique du présent Jeu.

Toute proposition de Jouet à caractère diffamatoire, injurieux, obscène, contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public, ou encore portant atteinte aux droits d'auteur ou de propriété intellectuelle d'un tiers, ne seront pas pris en compte.

Une fois la vidéo postée, il ne sera plus possible de la modifier ou de la remplacer.

Seront considérées comme nulles les participations publiées après la date de clôture du Jeu (date de publication faisant foi). Par voie de conséquence, ces candidatures ne seront pas retenues par VERTBAUDET.

Le Jouet fera l'objet d'une commercialisation dans le monde entier d'au moins 1 000 exemplaires dont une partie des bénéfices sera reversé à une association du choix de VERTBAUDET.

Article 4 : Désignation du gagnant

La détermination du gagnant s'effectuera par un jury composé de dix (10) membres salariés de VERTBAUDET entre le 25 et 30 novembre 2021.

Le jury s'attachera à des critères de créativité et de faisabilité technique.

Le gagnant sera informé le 1^{er} décembre par message privé auprès du compte Instagram participant. Il aura alors quatre (4) jours pour confirmer son adresse postale. Le nom du gagnant sera annoncé sur les réseaux sociaux de VERTBAUDET (Facebook et Instagram) dans la journée du 2 décembre 2021.

Sans réponse de sa part, dans un délai supplémentaire de trois (3) jours, VERTBAUDET se réserve le droit de procéder à la sélection d'un nouveau gagnant.

Article 5 : Dotations

Le gagnant verra tout ou partie du Jouet réalisé par VERTBAUDET sous la marque VERTBAUDET, présenté et vendu dans l'un ou plusieurs canaux de distribution (catalogue, magasins, web) dans le courant de l'année 2022 et dans les pays dans lesquels VERTBAUDET commercialise ses produits, Enfin, VERTBAUDET se réserve le droit de créer tout ou partie du Jouet, d'adapter, selon sa volonté et les contraintes techniques, le Jouet de l'enfant (dans la forme, les matières et les imprimés). Néanmoins, cette adaptation sera réalisée avec la volonté de conserver l'esprit du Jouet de l'enfant.

Le gagnant recevra :

- Le Jouet réalisé par VERTBAUDET dans le courant de l'année 2022,
- Un crédit unique de 500€ à dépenser dans la gamme jouets de la marque VERTBAUDET uniquement, (sont exclus, les livres et articles hors marque VERTBAUDET). Le crédit de 500 € sera décompté selon le prix public des jouets choisis (exclusion étant faite des promotions et des prix club).

Article 6 : Remise des dotations

Le gagnant sera contacté via son compte Instagram, par un message privé. Les coordonnées du gagnant devront ainsi être transmises afin de procéder à la remise de la dotation.

Ainsi, le gagnant sera contacté par le service relation client de VERTBAUDET à partir du 1^{er} Décembre 2021 afin de lui indiquer la démarche à suivre et rappeler les règles de la dotation susmentionnées (500€ à dépenser parmi les jouets VERTBAUDET au prix public).

A la suite de ce premier appel, le gagnant fait sa liste de jouets VERTBAUDET. Le gagnant reprendra contact avec le service relation client afin de fixer un rendez-vous au cours duquel il passera la commande par téléphone.

La commande devra être passée au plus tard le 10 décembre 2021 afin qu'une livraison soit effectuée pour le 24 Décembre au plus tard à l'adresse de livraison indiquée lors de l'annonce au gagnant. VERTBAUDET ne pourra être tenu responsable d'un quelconque délai de retard de la livraison, une fois la commande passée et entre les mains du transporteur.

Pour des raisons de délai de confection, le Jouet réalisé sera remis au gagnant au cours de l'année 2022. VERTBAUDET ne pourra être tenu responsable de tout retard de délivrance du Jouet dû à sa conception, sa production, son acheminement ou sa livraison.

Les lots offerts au gagnant ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Les lots envoyés, n'ayant pas été réceptionnés, ne pourront donner lieu à aucune contestation.

Tout lot qui ne pourrait être remis au gagnant ou si ce dernier ne répond pas sous un délai d'une semaine (7jours) après la première prise de contact par VERTBAUDET par message privé sur Instagram sera, au choix de VERTBAUDET, remis à un nouveau gagnant. A défaut, la dotation sera remise à une œuvre de bienfaisance (ou sa contre-valeur monétaire) et ce conformément au Code Professionnel de la Fédération des Entreprises de Vente à Distance.

Si les circonstances l'exigent, VERTBAUDET se réserve le droit de remplacer une dotation par une autre dotation de valeur égale ou supérieure, notamment mais sans que cela ne soit exhaustif, en cas d'indisponibilité du lot initialement prévu.

Article 7 : Acceptation

La simple participation à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du Jeu, ses résultats et l'attribution des dotations. Le participant devra fournir obligatoirement le nom et prénom du ou des représentants légaux (parent(s) ou tuteur(s)), son engagement sur l'honneur qu'il représente bien légalement l'enfant.

Article 8 : Propriété intellectuelle

8.1 : Cession de droits vidéo :

8.1.a : Sur la vidéo

La personne ayant réalisée la vidéo cède ses droits d'exploitation sur cette dernière à VERTBAUDET du début de sa participation au Jeu jusqu'à la fin de la commercialisation du Jouet.

Les droits d'exploitation cédés regroupent le droit de représentation, de reproduction et d'adaptation.

Il est précisé que les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation comprennent :

- Pour le droit de reproduction : le droit de reproduire ou de faire reproduire l'œuvre pour les besoins de l'exploitation par tous procédés techniques, en tout format, en nombre illimité et sur tous supports tels que notamment : papier, vidéo, électronique, numérique, etc.
- Pour le droit de représentation : le droit de diffuser ou de communiquer tout ou partie de l'œuvre au public par tous procédés notamment par affichage, vidéo etc., y compris par le biais de supports numériques tels multimédia, internet, etc.
- Pour le droit d'adaptation : le droit de transposer, modifier, l'œuvre en fichiers numériques et de procéder à toute adaptation quel que soit le format et le procédé technique utilisé. VERTBAUDET se laisse le droit d'apporter les modifications nécessaires pour la réalisation et fabrication du Jouet.

Les participants autorisent VERTBAUDET à utiliser et exploiter dans les conditions définies ci-dessous leur image et leur vidéo publiée dans le cadre du présent Jeu.

En conséquence, les participants concèdent à VERTBAUDET :

- Le droit de reproduire et d'adapter tout ou partie de la vidéo directement ou indirectement, par tous procédés techniques et sur les supports suivants : site web www.vertbaudet.fr, emailing, Facebook et Instagram appartenant à l'enseigne VERTBAUDET.
- Le droit de représenter tout ou partie de la vidéo et à la rendre accessible, la diffuser et à la communiquer au public.

La présente cession de droits sur la vidéo est consentie à titre gratuit en vue de la diffusion par VERTBAUDET des vidéos sélectionnées sur le site VERTBAUDET (le « Site ») de la réalisation d'un support de communication pour l'annonce des résultats du Jeu, la promotion du Jouet et remerciement du participant. Cette cession est consentie pour le monde entier, dès la publication de la vidéo et pendant toute la durée de commercialisation du Jouet.

La vidéo ne doit pas porter atteinte à l'esprit du Jeu. En aucun cas, la vidéo ne devra porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle et droits à l'image d'un tiers. La vidéo ne doit pas avoir fait l'objet d'une cession ou licence d'exploitation consentie à un tiers. La vidéo ne devra pas mentionner ou faire apparaître une quelconque marque, signe distinctif, dessin ou modèle ou tout autre signe protégé par le droit de la propriété intellectuelle, appartenant à un tiers.

Le participant ainsi que son ou ses responsables légaux s'engagent à poster une vidéo qu'il a ou ont prise personnellement. Ils s'interdisent également de participer pour le compte d'autrui et certifient détenir les autorisations relatives aux droits à l'image des personnes apparaissant dans la vidéo.

En cas de réclamation d'un tiers, quel qu'il soit, concernant la vidéo. VERTBAUDET se réserve le droit à tout moment sans accord ou information préalable du participant, de supprimer ou faire supprimer définitivement la vidéo.

8.1.b : Sur la propriété du Jouet fabriqué et ses éventuels supports :

Les idées étant libres de parcours, elles ne peuvent faire l'objet d'une quelconque appropriation. Dès lors, l'idée proposée par le participant pour son Jouet ne pourra, de la part de ce dernier, aucunement faire l'objet d'une réclamation de protection au sens du droit de la propriété intellectuelle.

Néanmoins, si le gagnant présente son idée à travers un support, ce qui permet de la concrétiser, alors le gagnant confère à VERTBAUDET les droits exclusifs de reproduction, de représentation et d'adaptation, de son Jouet. VERTBAUDET se laisse le droit d'apporter toutes les modifications nécessaires pour la réalisation et fabrication du Jouet.

Cette cession de droits d'exploitation, s'effectue dans le monde entier, pour tous les supports (Internet, réseaux sociaux, emails, PLV magasin, papier notamment catalogues, prospectus, tracts, communiqué de presse...) et ce dès le début de sa participation au Jeu et pendant toute la durée de la commercialisation du Jouet aux fins de :

- La réalisation du Jouet imaginé par l'enfant,
- de la commercialisation du Jouet en magasins et sur le Site de VERTBAUDET,
- de la promotion du Jouet sur les supports susmentionnés, par VERTBAUDET, sous la marque et l'enseigne VERTBAUDET ;

La propriété du Jouet, une fois fabriqué revient entièrement à VERTBAUDET. Tous les Jouets fabriqués par VERTBAUDET lui reviendront de droit, le gagnant ne pourra effectuer aucune réclamation financière ou de propriété sur ces derniers.

Tous les droits d'exploitation (représentation, reproduction et adaptation) sur le Jouet appartiendront alors à VERTBAUDET. VERTBAUDET sera libre de vendre, faire vendre, modifier, faire modifier, promouvoir, faire promouvoir les Jouets fabriqués par-elle-même ou ses fournisseurs.

8.2 : Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs présents sur la Page, le Site de VERTBAUDET permettant l'accès au Jeu par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle. Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes, logiciels est interdite.

Article 9 : Autorisations

Le gagnant autorise, à titre gracieux, VERTBAUDET à reproduire, publier et exposer son nom, son âge, son adresse (département) sur tous supports ainsi que la parution et retransmission de la vidéo publiée par son ou ses représentants légaux sur les différents supports de vente de la marque VERTBAUDET notamment mais non exclusivement (internet, Facebook, Instagram, site VERTBAUDET...) à partir de la désignation du gagnant et pendant toute la durée de commercialisation du Jouet, afin de servir de témoignage, sauf s'il renonce à son statut de gagnant.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leurs coordonnées, l'autorisation du représentant légal, l'identité et les coordonnées du ou des représentants légaux, toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraînera automatiquement l'élimination de la participation.

Article 10 : Responsabilité

VERTBAUDET ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le présent Jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

VERTBAUDET ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité de la Page et du Site VERTBAUDET, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement de la dotation, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne sur la Page et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du Jeu et ses gagnants. VERTBAUDET se réserve le droit de faire respecter l'égalité des chances entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance. VERTBAUDET se réserve le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Jeu. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout lot.

Article 12 : Ethique

Le participant et son ou ses responsables légaux s'engagent à se conformer à l'ensemble des lois et réglementations les plus rigoureuses applicables en France relatives à l'interdiction de la diffusion de contenus pornographiques, pédophiles, violents, obscènes, contraires aux bonnes mœurs, diffamatoires ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine. A ce titre, les participants s'engagent à ne diffuser aucun message en ce sens dans leur vidéo ou publication liées au Jeu.

Le participant s'interdit par ailleurs de diffuser tout message destiné à faire la promotion d'un bien ou d'un service quelconque. Les participants reconnaissent que VERTBAUDET pourra retirer tout contenu manifestement illicite au sein de la vidéo, de la publication et/ou dans l'espace commentaire et ainsi poursuivre en justice les auteurs de tels contenus.

Article 13 : Traitement des données personnelles

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont utilisées par VERTBAUDET aux fins de gestion du présent Jeu.

VERTBAUDET est susceptible, sous réserve du consentement explicite du ou des responsables légaux du participant, d'exploiter et de communiquer lesdites informations à des partenaires dans le cadre d'opérations commerciales conjointes ou non, notamment pour des opérations de marketing direct.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, et au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, les informations demandées sont obligatoires et nécessaires à la Société Organisatrice pour la prise en compte et la validation de la participation et peuvent, pour les personnes qui l'acceptent expressément, être utilisées à des fins de prospection commerciale.

Vous disposez des droits d'opposition, d'accès, de rectification, d'oubli et de portabilité des données qui vous concernent, ainsi que de limitation des finalités. Vous avez également la possibilité de nous faire part du sort que vous souhaitez réserver à vos données post-mortem.

Pour exercer vos droits, envoyez un courrier avec vos nom, prénom, et copie de votre pièce d'identité à :

VERTBAUDET

216 Rue Winocq Choquel

Tourcoing 59200

Nous conservons vos données pendant un délai de cinq ans à compter de l'annonce du gagnant; pour plus d'information, consultez notre politique de Protection de la vie privée sur notre site internet www.vertbaudet.fr

Article 14 : Règlement et Loi applicable

Le présent Jeu est exclusivement soumis à la loi française. La participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet ainsi que l'arbitrage en dernier ressort de VERTBAUDET pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement.

Le règlement complet peut être obtenu gratuitement sur La Page et sur le Site.

Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou modalités du Jeu ou sur la liste des gagnants.

Le règlement est déposé à la SCP WARLOP, MILLOIS et SPATARI Huissiers de Justice, 6 rue Faidherbe, 1^{er} étage, BP 335, 59336 Tourcoing Cedex, qui sera avertie en cas de modifications. Ceci constitue le règlement complet du Jeu intitulé : JEU VERTBAUDET « PARTAGEZ LE JOUET DE SES RÊVES ». VERS - 216 rue Winoc Chocqueel – 59200 TOURCOING – 397 555 327 RCS Lille Métropole